

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration**  
**Du mardi 3 novembre 2020**

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT  
Secrétaire de séance : M. DEMORTIER  
Membres excusés : Mmes MILLERAND, BRUN, CLERC, DUPRE  
M. THOMASSIN, NIEPCERON  
Membres présents : Mmes MAGNIN-FEYSOT, TARBY, JARNIGON, ZELFA, LOEUILLARD, PATTON,  
AGAZZI, GUILLEMOT, VERGE, MALLET, SEURRE, TISSERAND (sup. Dupré)  
M. GAVOILLE, DEMORTIER, CHEVIRON, MIGNOT, COURROYE, LUCEA,  
DELEULE, GAILLARDET, MENNESSON, DENIZOT  
Membres absents : Mmes CHAMPY, DUBOIS

Nombre de membres présents au début du conseil : 22      Quorum : 16

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h55.

Sur proposition de la Présidente de séance, les membres du CA observent une minute de silence en **HOMMAGE A NOTRE COLLEGUE PASCAL POPULUS** décédé récemment.

Les membres du CA se présentent brièvement à tour de rôle

**1/APPROBATION DU PV DU 24 SEPTEMBRE**

**VOTE : 1 abstention (parent nouvellement élu)**

**2/MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Présentation et installation des différentes commissions par Mme Magnin-Feysot (voir document)

**3/ REGLEMENT INTERIEUR DU CA**

**VOTE : Unanimité**

**4/DELEGATIONS DE SIGNATURE**

Autorisation de délégation de signature donnée :

- Au Proviseur Adjoint pour la signature des actes pédagogiques et au gestionnaire pour la signature des documents financiers (bons de commandes, devis.)
- Délégation au chef d'établissement au titre de l'exercice 2021 pour la passation des marchés à procédure adaptée, (incidence annuelle) qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, ainsi que la signature des contrats à incidence annuelle.

**VOTE : Unanimité**

## **5/PROGRAMMES D'ACTIONS CULTURELLES, VOYAGES PEDAGOGIQUES, PARTICIPATION DES FAMILLES**

Mme Magnin-Feysot évoque la subvention du Conseil régional « EVEIL » d'un montant de 3780 euros cette année destinée à soutenir les projets culturels dont au moins un doit concerner l'internat. Il s'agit de « L'école du cirque » dont une séance découverte a pu se tenir avant fermeture liée au reconfinement. Après présentation des projets retenus, un vote est demandé sur la répartition de la subvention « EVEIL ».

**VOTE : Unanimité**

Les voyages pédagogiques sont présentés par le Gestionnaire ainsi que les projets de budget ; les représentants des personnels enseignants précisent que des actions ont été menées par les élèves pour réduire le coût de ces voyages qui comprennent au moins une nuitée.

**Le montant de la participation financière des familles donne lieu à un vote :**

- Voyage à Paris : 50 euros de participation par famille maximum **VOTE : Unanimité**
- Voyage à Strasbourg : 60 euros de participation par famille maximum **VOTE : Unanimité**
- Voyage à Lyon : 60 euros de participation par famille maximum **VOTE : Unanimité**

**Le programme d'actions culturelles** est présenté et tant Mme Magnin-Feysot que les représentants des parents d'élèves en soulignent la richesse et la diversité et remercient les enseignants pour leur engagement en faveur des élèves.

**VOTE : Unanimité**

## **6/TARIFS DU RESTAURANT PEDAGOGIQUE ET DES OBJETS CONFECTIONNES**

Les restaurants d'application étant actuellement fermés au public extérieur, ils seront néanmoins accessibles, après accord du rectorat, aux élèves et aux personnels clients dans le respect des consignes sanitaires (tables de 2 par exemple...).

Présentation des tarifs 2021 des restaurants pédagogiques, tarifs divers, et locations de salles.

**VOTE : unanimité**

A cet effet, un tarif spécial de 5 euros le repas pour la durée du confinement est proposé au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **7/MODALITES DE REMBOURSEMENT DES TRAJETS POUR LES ELEVES et ENSEIGNANTS LORS DES STAGES EN ENTREPRISE**

M. le Gestionnaire présente le document valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Une représentante des parents demande pourquoi c'est le tarif SNCF qui est appliqué pour le remboursement.

M le Gestionnaire indique qu'il s'agit d'une contrainte liée à la réglementation.

**VOTE : Unanimité**

## **8/DECOUPAGE EN TRIMESTRES LYCEE/COLLEGE**

M le Gestionnaire présente le document de répartition en nombre de jours de fonctionnement par trimestre pour le lycée et précise le montant des remises d'ordre en fonction des régimes pour le lycée.

A noter que le prix du repas pour les collégiens DEMI-PENSIONNAIRES est fixé forfaitairement à 3,20 euros par le Conseil Départemental 70.

**VOTE : Unanimité**

## 9/PRESENTATION POUR INFO DES TARIFS SRH

M le Gestionnaire présente pour information le document des tarifs votés les 25 et 26 juin par le Conseil régional. Il demande un vote sur le repas « contraint » qui concerne les élèves hôteliers en service et dont le montant est fixé à 3,25 euros.

Présentation pour information des modalités d'application des remises d'ordre pour les élèves DP et internes, suite à l'application par la collectivité de rattachement la région Bourgogne Franche-Comté du règlement régional du service de restauration et d'hébergement.

Une remise d'ordre pour raison de culte devra faire l'objet d'une demande formulée par écrit 15 jours minimum avant l'absence et une remise d'ordre pour raison médicale ne sera possible qu'à partir de 15 jours calendaires.

**VOTE : Unanimité**

## 10/VENTILATION BOP 230 VIE DE L'ELEVE

Mme MAGNIN-FEYSOT informe le Conseil d'administration de la notification au lycée d'une subvention du rectorat (DOS) de 1935,99 euros dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes » qui a concerné plus d'une cinquantaine d'élèves fin août.

Proposition est faite d'affecter ce montant à l'action culturelle « vie de l'élève ».

**VOTE : Unanimité**

## 11/CONTRAT DE MAINTENANCE

Un nouveau contrat de maintenance annuel est proposé par M le Gestionnaire pour le lave-vaisselle de la demi-pension pour un montant de 1764 euros.

Ce contrat permet une visite préventive annuelle constructeur, la main d'œuvre et les déplacements illimités, et une remise de 15% sur les pièces détachées.

**VOTE : Unanimité**

## 12/AUTRES QUESTIONS FINANCIERES

M le Gestionnaire présente pour information une proposition de décision budgétaire modificative (DBM) n°14 qu'il justifie par la nécessité d'un ajustement du service restauration et hébergement (SRH) suite à la fermeture liée au confinement et à l'absence de recette consécutive.

Cet acte se traduit par un prélèvement de 114 500 euros sur les fonds disponibles. (prélèvement sur le srh à hauteur de 72500€ (pour viabilisation) dont 55 000€ pour l'achats de denrées , et 42 000€ sur le service général pour la viabilisation et l'entretien)

**VOTE : Unanimité**

Mme MAGNIN-FEYSOT précise que le montant du fonds de réserve s'élève à 300 496,15 euros et rappelle qu'un montant trop élevé de ce fonds avant DBM 14 a entraîné une amputation de la subvention du Conseil régional de 9% (soit environ 22000 euros) pour la seconde année consécutive.

## 13/QUESTIONS DIVERSES

A une question des personnels enseignants concernant le **coût** supplémentaire engendré pour l'établissement par la **crise sanitaire**, M le Gestionnaire l'estime à environ **10000 euros**.

M le Gestionnaire fait part des félicitations adressées par la **Commission de sécurité** après inspection de l'établissement. Il tient à adresser ses **remerciements à l'ensemble des agents** pour le travail fourni ; l'ensemble du CA se joint à ces remerciements.

Mme MAGNIN-FEYSOT indique que suite à l'application du **protocole sanitaire renforcé**, le lycée va être amené à **adapter son organisation**.

- Ainsi, à partir du 9 novembre et durant la durée du confinement, **il sera permis à titre exceptionnel un changement de régime aux familles qui en feraient la demande**. Cette nécessaire souplesse fait suite au fait que certains parents ont déjà manifesté le désir de soustraire leur enfant de l'internat ou de la demi-pension en raison de la situation sanitaire.
- Mme MAGNIN-FEYSOT précise également que suite à la double contrainte du reconfinement (risque sanitaire) et du plan « vigipirate écarlate » (risque sécuritaire), de nouvelles règles seront mises en place à partir du 9 novembre.
- Pour les élèves internes, une sortie sera possible entre 17h30 et 18h15 dans le respect d'1 km et avec autorisation et attestation familiale (élèves mineurs). Ces élèves seront incités pour ceux qui en ont la possibilité à rentrer chez eux le mercredi après-midi puisqu'aucune activité ne peut leur être proposée à part une sortie encadrée de 14h à 15h.
- Pour les élèves fumeurs, ils seront autorisés à sortir devant l'établissement sous surveillance et dans des emplacements délimités à la récréation et à la pause méridienne
- Par ailleurs, l'application du protocole sanitaire renforcé ne paraît pas compatible avec l'enseignement face à des classes trop nombreuses c'est-à-dire au-delà d'une vingtaine d'élèves. Mme Tarby indique que pour les classes à 30 élèves, des solutions d'alternance présentiel/distanciel sont à l'étude ainsi que l'attribution d'une salle par classe autant que possible. Elle demande l'aval du CA pour proposer des solutions d'emplois du temps applicables dès le lundi 9 novembre. Les représentants des personnels notamment le lui accordent et remercient l'équipe de direction pour sa réactivité.
- Les restaurants pédagogiques fermés au public, les TP du soir sont déplacés le midi.
- Concernant les PFMP, toutes les filières ont été réunies cet après-midi et chaque classe a fait l'objet d'un examen précis. L'idée est de maintenir les PFMP à tout prix mais des reports ou des changements de lieux de stage seront inévitables notamment en Commerce et en ASSP. Un nouveau calendrier sera proposé au vote au prochain CA.

Les représentants des parents demandent comment s'assurer que le travail sera fait durant l'alternance.

Mme Tarby répond qu'à la différence du premier confinement, évaluations et notes seront possibles cette fois dans une perspective de continuité pédagogique.

M Deleule s'interroge sur les raisons possibles d'un devoir non-rendu par un élève via Pronote. Mme Agazzi indique que les enseignants ont pris soin d'entraîner les élèves à récupérer et à rendre un travail via Pronote et qu'ils ont également des manuels à leur disposition.

Mme Tarby ajoute que les enseignants échangent des solutions informatiques entre eux et via des « pauses numériques » initiées par un collègue formateur numérique.

Mme MAGNIN-FEYSOT rappelle la nécessité pour tous de signaler rapidement tout souci de santé.

Le prochain CA est fixé au jeudi 26 novembre

A Vesoul, le 12 novembre 2020

**La Présidente,  
V. MAGNIN-FEYSOT**



**Le Secrétaire,  
N. DEMORTIER**

